## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



016-211601208-20200115-D202013-DE

Regulae 16/01/2020



délibération : D\_2020\_1\_3

L' an deux mille vingt, le mercredi 15 janvier à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur

THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Date de convocation du : 06 Janvier 2020

Présents: 13

Présents: Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD

Jean Paul, Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Madame DUBOIS Anne,

Votants: 15

Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne

Marie, Monsieur THOMAS Alain, Monsieur MORA Vincent

Objet : Rachat de matériel du restaurant "Au comptoir de

Maud"

Pouvoirs:

Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie Madame DESILVESTRI Catherine a donné pouvoir à Monsieur SARRAT Rémi

Absent(s): Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand

Excusé(s): Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Madame

MARCILLAUD Brigitte, Monsieur GUIBERT Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François PRESSIGOUT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Maud IMMING a cessé son activité le 31 décembre 2019. Madame Maud IMMING souhaite vendre une partie du petit matériel financé par ellemême.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter le matériel du restaurant. Il précise que ce matériel sera remboursé par le repreneur du restaurant sous forme de crédit bail mobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de racheter le matériel nécessaire au fonctionnement du restaurant pour un montant de 16 500 € PRECISE que ce matériel sera remboursé en crédit bail par le repreneur.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 1

Le Maire, Alain THOMAS Emis le 15/01/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 16/01/2020